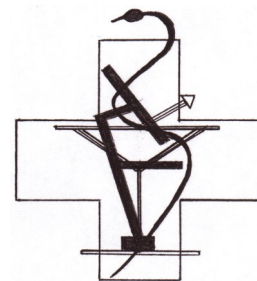


L'ÉCHO



Des Pharmacies (1996) et des Laboratoires d'Analyses Médicales (0959)

Juin 2018 N°200 Sommaire

EDITO

P. 1

OFFICINES

P. 2-5

- ☐ Se syndiquer c'est un droit. Être à la CGT c'est un +.
- ☐ Panorama de la Branche.

LAM

P. 3-4

- ☐ Disparition de la Branche LBM.
- ☐ Panorama de la Branche.

FNIC

P. 6

- ☐ Chiffres du chômage de mars 2018.



Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 07657021
Commission Paritaire : **114507701**
Directeur de publication : Emmanuel LEPINE
Imprimé par nos soins : FNIC CGT
Bimestriel - 2,74 €
case 429 - 263, rue de Paris
93100 Montreuil
E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Site : <http://www.fnic-cgt.fr>

édito

● URGENCE À FAIRE CONVERGER LES LUTTES.

Que l'on soit salarié des Officines ou des Laboratoires d'Analyses Médicales, les problématiques sur l'emploi, les salaires, etc... sont les mêmes que pour les salariés des autres branches de la Fédération.

La perte du pouvoir d'achat n'est plus à prouver.

C'est une réalité mettant les salariés et leurs familles dans l'incapacité de pouvoir faire face à leurs dépenses, les conduisant à encore plus de privations.

Nous le savons bien, les salaires pratiqués dans les Officines et les Laboratoires d'Analyses Médicales sont ceux de leurs Conventions collectives, pour la plupart du personnel.

ALORS, NOUS N'AVONS PLUS LE CHOIX !

Se mettre en capacité de peser sur les négociations de branche et faire aboutir nos revendications sur la réponse à nos besoins devient une priorité pour être plus efficace.

Depuis le début de l'année 2018, des manifestations ont eu lieu (PUBLIC, PRIVÉ, EHPAD, SNCF, LA POSTE, CARREFOUR, LES HOPI-TAUX), mais chacun à ses dates.

NOTRE FÉDÉRATION

LA FNIC CGT

PROPOSE UN PROJET
DE SOCIÉTÉ QUI DOIT
FÉDÉRER TOUTES

LES LUTTES

EN COURS
DANS NOTRE PAYS.



● SE SYNDIQUER, C'EST UN DROIT ÊTRE À LA CGT, C'EST UN +



LA RAISON D'ÊTRE DE LA CGT, C'EST

- ❑ LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS DES SALARIÉS.

La CGT porte des valeurs de solidarité, de liberté, d'égalité, de démocratie, de paix et lutte contre toutes formes de discrimination et d'exclusion.

LA CGT EST

- ❑ UN SYNDICAT D'ADHÉRENTS AU SERVICE DES REVENDICATIONS DES SALARIÉS.

Sa force : ses adhérents présents sur le lieu de travail, impliqués dans la vie et dans l'activité de l'organisation, informés des réunions avec la direction comme de la vie interne du syndicat.

A la CGT, chaque syndiqué compte. Chacune, chacun peut exprimer ses aspirations et les faire progresser par la force du « tous ensemble ».

SE SYNDIQUER, C'EST

- ❑ RENFORCER LA CGT, LA RENDRE PLUS EFFICACE, PLUS PRÉSENTE, PLUS RASSEMBLEUSE

Car le syndicalisme n'est pas l'affaire des autres, "de ceux qui en ont la vocation". Le syndicalisme se construit, se nourrit de l'aspiration et de la volonté de toutes celles et ceux qui ont tout simplement décidé d'agir pour améliorer leur quotidien et leur avenir.



► **SE SYNDIQUER À LA CGT**, c'est être conscient qu'en restant isolé, il ne vous sera possible ni de vous défendre, ni encore moins de conquérir de nouveaux droits.

► **SE SYNDIQUER À LA CGT**, c'est donner du poids à vos revendications. C'est participer à la vie et à l'action collective de votre syndicat pour gagner de nouveaux droits et vous faire respecter en tant qu'être humain et en tant que salarié.

► **SE SYNDIQUER À LA CGT**, c'est ouvrir un espace de liberté, d'écoute, de débat, de création et d'innovation dans votre structure, dans votre établissement.

► **SE SYNDIQUER À LA CGT**, c'est participer à une organisation démocratique, dans laquelle chaque voix compte pour une, dans laquelle la pensée unique n'a pas sa place et où chaque idée peut être exprimée : c'est d'ailleurs cette diversité d'opinions qui en fait sa richesse.

► **SE SYNDIQUER À LA CGT**, c'est ouvrir une porte sur l'information et la formation au travers des publications et des formations auxquelles chaque syndiqué a droit.

● DISPARITION ANNONCÉE DE LA BRANCHE DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE ?

Depuis plusieurs mois maintenant les organisations patronales qui siègent à la branche n'ont de cesse de répéter qu'elles ont d'énormes craintes de voir disparaître notre branche, qui serait absorbée, tantôt par l'UNAPL et fusionnée avec des professions telles que les dentistes ou la pharmacie... tantôt absorbée dans une grande branche de la santé.

Bref, ces mêmes patrons qui jurent qu'ils sont très attachés à la branche semblent déjà acquis à sa disparition.

Est-ce la raison pour laquelle ils ont « vider les caisses » ? Les réserves de l'association de gestion du paritarisme sont à zéro. Cette association gère les fonds qui servent à financer les réunions de branche. Et ces fonds sont collectés tous les ans auprès des entreprises. Les réserves constituées au fil des années étaient de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Et aujourd'hui on nous annonce qu'il n'y a plus rien et que les remboursements de déplacements des représentants du personnel devront attendre 2019 !

Mais de qui se moque-t-on ?

On gère à la petite semaine, on dilapide pour « ne rien laisser à ceux qui nous absorberont » et maintenant c'est le fonctionnement même de la branche qui est en danger.

Les représentants du personnel vont-ils devoir faire des avances de frais pendant 6 mois ? Et comment le pourraient-ils ?

Et concernant l'activité de la branche proprement dite ce n'est pas terrible non plus.

Aucune volonté de négocier sur des thématique aussi importante que l'égalité femme/homme ou la pénibilité ou encore l'insertion des handicapés dans l'entreprise. Les seules tentatives de négociation sont sur les salaires avec des résultats calamiteux.

0,4 % d'augmentation par an pour les salariés alors que la rentabilité des entreprises est supérieure à 20 % !

Là encore c'est se moquer ouvertement des salariés et de leurs représentants.

Comme certains se plaisent à le répéter il y a les paroles et il y a la vraie vie.

***Si on voulait enterrer la branche
des Laboratoires de Biologie
Médicale et faire disparaître
sa Convention collective
on ne s'y prendrait
pas autrement.***

Je veux que mes droits soient respectés J'ADHERE A LA CGT !



NOM		Prénom
-----	--	--------

Adresse:

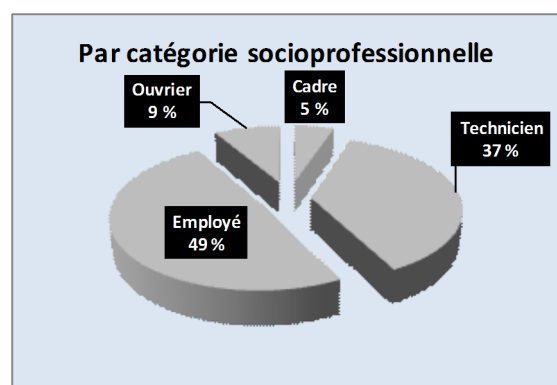
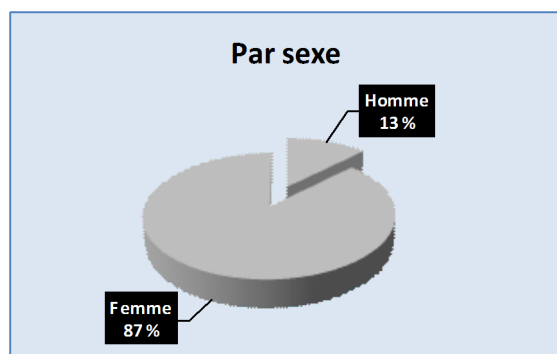
(/ / / / / / / / / / Enterprise

- ☐ Bulletin à remettre à un militant CGT ou à renvoyer à la FNIC CGT – Case 429 93514
MONTREUIL Cedex ☎ 01.55.82.68.88/Fax : 01.55.82.69.15/Email contact@fnic-cgt.fr



Panorama Branche LBM

Nombre de salariés ETP au 31/12/2015 : 39100



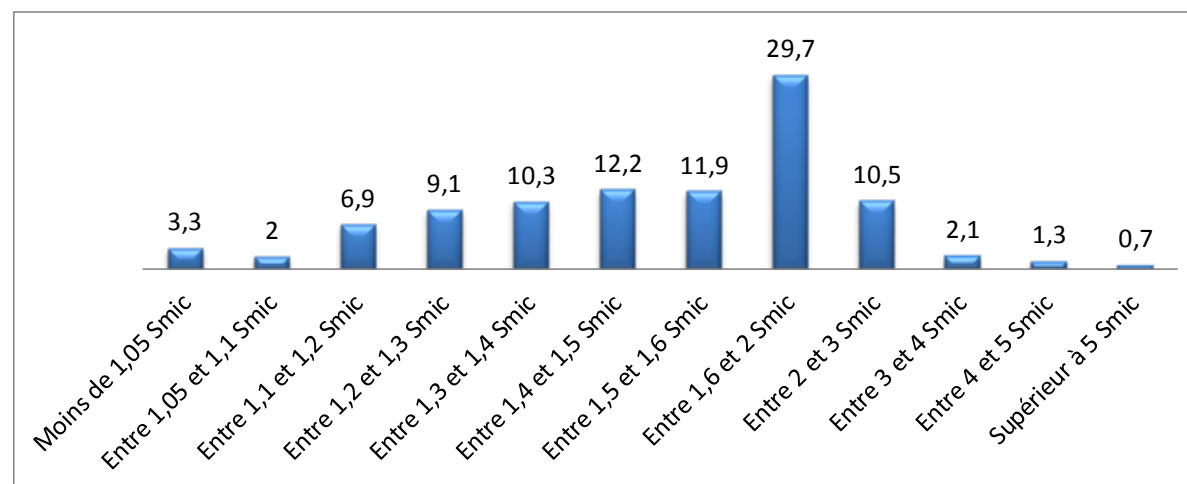
☐ Taux de temps partiel (des salariés présents, en % au 31/12/2015).	26,5
☐ Taux de temps partiel (femmes, en % des femmes présentes au 31/12/2015).	27,2
☐ Taux de temps partiel (hommes, en % des hommes présents au 31/12/2015)	18,2

Salaire mensuel net moyen d'un équivalent temps plein, en 2015 (en euros)

Ensemble	1 920
Répartition par sexe	
Hommes	2 270
Femmes	1 870

Répartition par catégorie socioprofessionnelle	
Cadre	4 420
Profession intermédiaire	1 960
Employé	1 730
Ouvrier	1 460

☐ Répartition des salaires relativement au Smic, en 2015 (en %)

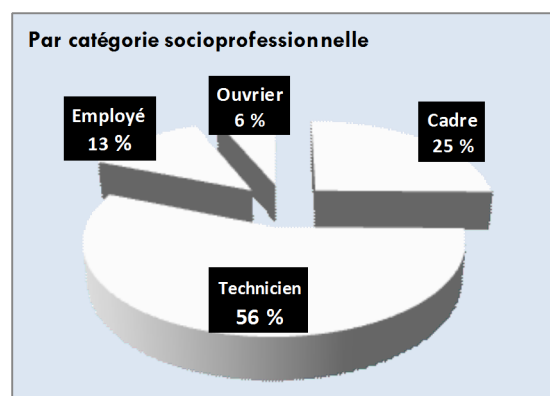
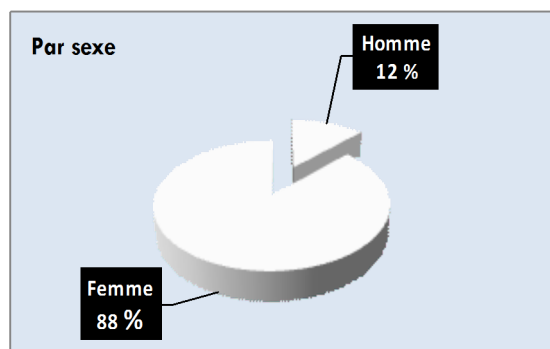


SMIC 2015 : 1 457,52€ brut mensuel base 35h hebdomadaire, soit 1 143€ net



Panorama Branche Officines

Nombre de salariés ETP au 31/12/2015: 100300

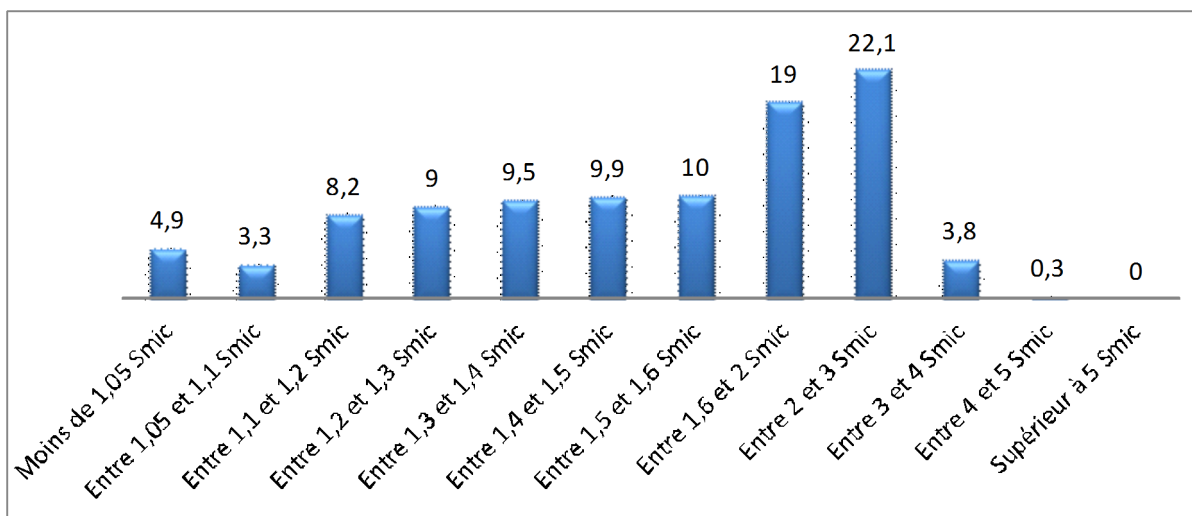


☐ Taux de temps partiel (des salariés présents, en % au 31/12/2015).	39,3
☐ Taux de temps partiel (femmes, en % des femmes présentes au 31/12/2015).	41,2
☐ Taux de temps partiel (hommes, en % des hommes présents au 31/12/2015).	26,1

Salaire mensuel net moyen d'un équivalent-temps plein, en 2015 (en euros)	
Ensemble	1 980
Répartition par sexe	
☐ Hommes	2 310
☐ Femmes	1 930

Répartition par catégorie socioprofessionnelle	
☐ Cadre	25,2
☐ Technicien	55,9
☐ Employé	12,6
☐ Ouvrier	6,3

☐ **Répartition des salaires relativement au Smic, en 2015 (en %)**



1457,52€ brut mensuel base 35h hebdomadaire, soit 1143€ net

Chiffres du chômage de mars 2018

Montée de la précarité

Le gouvernement a pris la décision de ne plus commenter les chiffres mensuels du chômage : inutile pour lui, puisque nombre de médias et de leurs soi-disant experts se chargent de sa propagande.

Depuis de nombreux mois, la CGT s'insurge sur la façon de présenter le nombre de chômeurs indemnisés en France. Cette présentation vise à cacher les chômeurs indemnisés derrière les chômeurs indemnisables.

La nouvelle présentation du taux de couverture par l'Assurance chômage masque qu'en fait, à peine la moitié des demandeurs d'emploi inscrits, perçoivent une indemnité de l'Assurance chômage ou de l'Etat.

Au 31 décembre 2017, seulement 46 % des inscrits étaient indemnisés par la seule Assurance chômage. Elle remplit de moins en moins sa fonction d'indemnisation de perte de salaire.

Chiffres du mois de mars 2018 (source Dares)

Catégorie	Nombre	% 1 mois	% 3 mois	% 1 an
A+B+C+D+E	6 240 900	-0,3%	-0,6%	-5,2%
A	3 421 800	0,0%	-0,9%	-2,5%
B	754 700	-0,7%	1,1%	6,1%
C	1 445 900	0,5%	2,2%	11,0%
B+C	2 200 600	0,1%	1,8%	9,3%
A+B+C	5 622 400	0,0%	0,2%	2,1%
D	255 500	-3,1%	-8,6%	-21,3%
E	363 000	-3,3%	-7,0%	-15,7%
Seniors ABC	1 410 900	0,3%	0,8%	3,8%
Jeunes ABC	739 100	0,4%	0,5%	0,4%

Catégorie A : Elle comprend les personnes sans emploi, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi, quel que soit le type de contrat.

Catégorie B : Elle comprend les personnes ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie C : Elle comprend les personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie D : Elle comprend les personnes sans emploi, qui ne sont pas immédiatement disponibles, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (demandeurs d'emploi en formation, en maladie, en stage), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Catégorie E : Elle comprend les personnes pourvues d'un emploi, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (les bénéficiaires de contrats aidés).

Outre le fait que la nouvelle présentation occulte la réalité de l'indemnisation des privés d'emploi, les chiffres des catégories B et C démontrent une précarisation des demandeurs qui sont dans une activité partielle ou réduite à moins de 78 heures par mois (+ 9,3 % sur 1 an). De même, on ne peut que constater la poursuite de l'augmentation du chômage des jeunes et des seniors.

Quelle que soit la présentation faite, les chiffres officiels démontrent l'inefficacité en matière d'emploi de toutes les mesures prises en faveur du Capital par les divers gouvernements (exonération de cotisations sociales, fiscales ou autres crédits d'impôt).

➡ **La FNIC-CGT revendique la fin de toutes les aides et cadeaux fiscaux, de plus, faits sans contrepartie sur l'emploi et les investissements aux entreprises.**

➡ **Nous refusons que de l'argent public serve à gaver les actionnaires.**

➡ **Nous dénonçons la collusion entre le patronat et le gouvernement** : pour l'un, le recours massif aux contrats précaires et le refus de faire reculer cette utilisation, pour l'autre, les ordonnances pour fragiliser les contrats, précariser les salariés et un nouveau projet de loi qui prévoit d'alourdir les sanctions contre les chômeurs.

LA FNIC-CGT APPELLE L'ENSEMBLE DES SYNDICATS DE NOS BRANCHES PROFESSIONNELLES À ORGANISER AVEC LES SALARIÉS, LES LUTTES ET À PARTICIPER À TOUTES LES ACTIONS POUR CONTRER LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE ET PATRONALE DE CASSE DES STATUTS ET CONVENTIONS COLLECTIVES, DESTRUCTRICES D'EMPLOIS STABLES ET PÉRENNES, DE PRÉCARISATION DES SALARIÉS, DE CASSE DE NOTRE PROTECTION SOCIALE ET DE RÉGRESSIONS SOCIALES.



TOUTS ENSEMBLE



INJECTONS LE REMÈDE



***Ensemble, pour assurer
votre tranquillité***

Institution paritaire, forte de plus de 40 ans d'expérience, nous sommes spécialisés dans l'assurance collective de personnes. Nous proposons aux salariés des branches des garanties de prévoyance (frais de santé, décès, invalidité) prévues par leur Convention Collective Nationale.

Et parce nous faisons des hommes et leur santé notre priorité, nous les accompagnons à chaque étape de leur vie en proposant des services au plus près de leur préoccupation.

APGIS

12, rue Massue
94684 Vincennes cedex
Tél. 01 49 57 16 00
www.apgis.com